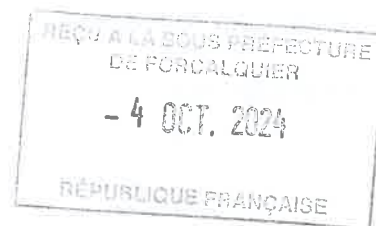




## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024



**Délibération n°2024-42**

**Thème : URBANISME 2**

**Objet : Acquisition des voiries, espaces verts et réseaux divers du lotissement « le petit Briant »**

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 septembre 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 29    Membres présents : 18    Pouvoirs : 11    Suffrages exprimés : 29**

**Étaient présents :**

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jean-Pierre GEORGE, adjoint ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Lisa MARCEL, conseillère municipale ; Jean-Michel GRES, conseiller municipal ; Alix POINSO, conseillère municipale.

**Étaient représentés :**

Mme Caroline MASPER, adjointe donne procuration à M. Jean-Pierre GEORGE  
Mme Karima COEURET, adjointe donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN  
Mme Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale donne procuration à M. Didier MOREL  
M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à Mme Jacqueline VILLANI  
M. Michel DALMASSO, conseiller municipal donne procuration à M. Fabien JOURDAN  
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER  
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW  
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT  
Mme Lorraine PRUNET, conseillère municipale donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Alix POINSO  
M. Charles DANNAUD, conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Michel GRES

**Absents excusés :**

Caroline MASPER, Karima COEURET, Francine GIAY-CHECA, Michel CHAPUIS, Michel DALMASSO, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Lorraine PRUNET, Geoffroy GONZALEZ, Charles DANNAUD.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**CONSIDERANT** la demande des propriétaires des parcelles bâties, du lotissement « le petit Briant », de transférer dans le domaine communal les voiries, espaces verts et les réseaux divers (eau potable, eaux usées et ouvrages associés, eau pluviale, éclairage) du lotissement dont ils ont aujourd'hui la charge pour partie ;

**CONSIDERANT** que les voiries, les espaces verts et les réseaux divers appartiennent encore à l'ancien aménageur, la SAS C3IC ;

**CONSIDERANT** l'accord de la SAS C3IC, représentée par son président, Emmanuel Rostand, en date du 9 septembre 2024, de céder sans contrepartie financière les voiries, les espaces verts et les réseaux divers cadastrés ZE261-262-266-272-273-290-291-292-297-299 ;

**CONSIDERANT** que la commune se réserve le droit d'exiger de la part de la SAS C3IC d'éventuels travaux de remise en état ;

**CONSIDERANT** que la SAS C3IC s'engage à prendre en charge les frais inhérents à l'acquisition ;

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

- D'approuver l'acquisition, sans contrepartie financière, des voiries, des espaces verts et des réseaux divers cadastrés ZE261-262-266-272-273-290-291-292-297-299 ;
- De solliciter auprès de la SAS C3IC d'éventuels travaux de remise en état ;
- De dire que les frais inhérents à la vente seront à la charge de la SAS C3IC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision, et pour les élus ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
David GEHANT



Acte publié le : 04 OCT. 2024